

JPMorgan Funds - Multi-Manager Alternatives Fund

Date d'entrée en vigueur : 16 février 2026

A moins qu'ils ne soient spécifiquement définis dans le présent document, les termes commençant par une lettre majuscule auront la signification qui leur est donnée dans le prospectus du Compartiment concerné.

Le 16 janvier 2026, nous avons publié sur Internet un avis annonçant que le JPMorgan Funds - Multi-Manager Alternatives Fund entendait mettre à jour sa politique d'exclusions environnementales, sociales et de gouvernance des Fonds « Promouvant des caractéristiques ESG » relevant de l'Article 8 du règlement SFDR de l'UE, afin de supprimer le seuil applicable relatif aux armes conventionnelles.

Nous vous informons que le JPMorgan Funds - Multi-Manager Alternatives Fund ne procédera pas à ces modifications pour des raisons propres à la gestion dudit Compartiment.

Veillez noter que ces changements n'auront aucune incidence notable sur la gestion ou le profil de risque des Compartiments.

Veillez noter que des exemplaires de la dernière version en vigueur du Prospectus, du document d'informations clés (DIC) et des derniers rapports annuel et semestriel sont disponibles gratuitement sur simple demande auprès du correspondant centralisateur, BNP Paribas Securities Services, et du commercialisateur en France, JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l. Succursale de Paris. Vous pouvez également consulter la dernière version du Prospectus sur notre site Internet: www.jpmorganassetmanagement.fr.

LV-JPM57429 | FR | 02/26
